

Énergie Partagée poursuit la valorisation de son action et verse des dividendes pour la 3^e année consécutive

En 2025, Énergie Partagée confirme la solidité de son modèle d'investissement citoyen : le prix de l'action progresse à nouveau (+ 2,38 %) et des dividendes seront distribués pour la troisième année consécutive. Une tendance soutenue par la maturité croissante des projets citoyens d'énergie renouvelable financés depuis 2010.

Un investissement citoyen au service des territoires

Depuis 2010, Énergie Partagée Investissement mobilise l'épargne citoyenne pour financer en fonds propres des projets d'énergie renouvelable maîtrisés par des collectifs citoyens et des collectivités locales.

À ce jour, **plus de 190 projets** ont été financés par l'épargne des actionnaires. Une fois qu'ils seront tous mis en service, ils produiront l'équivalent de la consommation de **824 000 personnes** en électricité (hors chauffage et eau chaude sanitaire) et de **22 500 personnes** en chaleur.

Les projets sont sélectionnés selon des critères stricts : gouvernance citoyenne, ancrage territorial, exigence écologique et solidité technique et financière. Cette démarche est reconnue par le [Label Énergie Partagée](#).

Valorisation et dividendes : une rentabilité fondée sur la maturité des projets

Une action en hausse : + 2,38 %

L'Assemblée générale des actionnaires citoyens qui s'est clôturée le 24 novembre 2025 a voté une prime d'émission de 3 €. Le prix de l'action évolue ainsi de **126 € à 129 €** pour l'exercice 2025/2026. Cette revalorisation annuelle constante témoigne de la consolidation progressive des investissements réalisés dans les projets citoyens.

Des dividendes pour la troisième année consécutive

Les résultats 2025 permettent la distribution d'un **dividende brut de 1,20 € par action**. Le versement concernera les actionnaires détenant des parts au **30 juin 2025**, pour un paiement prévu avant le **31 mars 2026**.

Comment est calculée la valeur du placement ?

La rentabilité s'appuie sur deux mécanismes complémentaires :

- Les dividendes, votés chaque année par les actionnaires, calculés sur la part distribuable des bénéfices de la société.

Une part des bénéfices est conservée en réserve afin de maintenir une gestion prudente.

- Les primes d'émission, qui reflètent la valorisation potentielle des participations financières d'Énergie Partagée dans plus de **190 projets citoyens**.

À mesure que les risques diminuent et que la rentabilité des projets s'affirme, leur valeur théorique augmente, même si Énergie Partagée n'a pas vocation à revendre ses participations.

Ces deux leviers permettent de rendre visible, année après année, la valeur créée par l'investissement citoyen dans la transition énergétique.

« L'action Énergie Partagée prend de la valeur parce que les projets que nous finançons se consolident et gagnent en rentabilité. Cette dynamique prouve qu'un investissement citoyen peut générer de la valeur, tout en permettant aux territoires de se réapproprier leur production d'énergie et de maximiser les retombées positives, économiques et sociales, dont ils bénéficient », Erwan Boumard, directeur d'Énergie Partagée.

Un placement rentable... et accessible à tous

Grâce à ses actionnaires, **50 millions d'euros** ont déjà été investis dans des projets citoyens d'énergie renouvelable partout en France. De nombreuses initiatives restent à soutenir.

En souscrivant des actions Énergie Partagée Investissement, chaque citoyen peut :

- contribuer au développement d'un modèle énergétique durable et collectif,
- soutenir des projets dont les retombées économiques et sociales bénéficient à son territoire,
- profiter des revenus générés par un placement transparent et éthique qui vise une rentabilité raisonnable.

Contacts presse

Christina Mibanga Kabina – cmib@lesgrandesidees.fr – +33 (0)6 21 08 15 29

Annabelle Ledoux – aled@lesgrandesidees.fr – +33 (0)6 10 79 07 65

À propos d'Énergie Partagée

Mouvement national de l'énergie citoyenne, Énergie Partagée accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie renouvelable. Portés par des collectifs citoyens et des collectivités locales qui en maîtrisent la gouvernance, ils font bénéficier leur territoire des retombées économiques générées.

Reconnu Entreprise solidaire d'utilité sociale et labellisé Finansol, Énergie Partagée est aussi un outil d'investissement qui soutient les projets citoyens d'énergie renouvelable, en y investissant en fonds propres l'épargne de plus de 7600 actionnaires citoyens. Depuis sa création en 2010, Énergie Partagée a financé près de 200 projets, pour partie en développement ou en chantier, à hauteur de 50 millions d'euros.

Plus d'info : www.energie-partagee.org